



Dossier d'inscription BAFD 2024

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Numéro d'inscription : _____

Inscription au stage

Formation générale (600€)

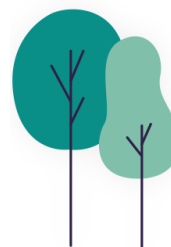
Approfondissement (450€)

Thème : _____

Lieu de la session :

Dates : du _____ au _____

Signature du/de la stagiaire :



Ton parcours



Qui es-tu ?

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Né-e le : _____ A : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Profession ou formation en cours : _____

Es-tu au MRJC ? Oui Non

Si oui, qu'y fais-tu ? (en équipe, animateur-trice, permanent-e, autre) :

Si non, comment as-tu eu l'information sur le stage BAFA ? _____

Es-tu dans une autre association ? Oui Non

Si oui, laquelle ? _____

Tes expériences



Quelles expériences as-tu déjà dans l'animation et la direction ?

Les stages déjà effectués (pour inscription au BAFD Perfectionnement)		
	Formation Générale	Stage(s) pratique(s)
Dates		
Organismes		
Caractéristiques		

INFORMATIONS stagiaire

Ton inscription « Jeunesse et Sports »

Pour commencer ton BAFD, tu dois t'inscrire auprès de « Jeunesse et Sports » dans ta région. Pour cela, tu dois te rendre sur le site de www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd ou sur l'application mobile BAFA-BAFD (cf. page suivante), du Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports.

Tu dois t'inscrire en ligne grâce à une adresse électronique valide. Reporte sur la première page de ce dossier d'inscription le numéro d'inscription qui t'est donné en fin de procédure.

Si tu t'inscris en perfectionnement et que tu as commencé avec des certificats de session sur papier, tu dois t'inscrire en ligne (www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd). Reporte sur la première page le numéro d'inscription qui t'est donné dès la fin de la procédure.

Financement de la session

Païement du stage

Des arrhes de 50€ te sont demandées dès ton inscription, le complément devra être versé le premier jour du stage. Si cela pose un souci, contacte le responsable du stage pour en discuter.

Bourses externes

Les Directions Départementales et Régionales de la Jeunesse et des Sports octroient habituellement une bourse pour la formation. Tu peux aussi te renseigner auprès de la CAF, de la MSA et du Conseil Général de ton département, de ton diocèse, etc. Pour connaître les bourses disponibles, consulte le document annexe pour militant.e.

Ton inscription au stage MRJC

Où envoyer ton dossier ?

A l'adresse suivante : A l'attention du Responsable BAFD. 2 rue de la Paix 93500 Pantin

En cas de problème, n'hésite pas à contacter l'organisateur à l'adresse suivante : bafa.bafd@mrjc.org ou au 01 48 10 38 30

Que faut-il envoyer ?

- L'inscription : pages 1 et 2 de ce dossier, complétées
- Les autorisations (photographies, autorisation parentale) complétées et signées
- La demande de bourse MRJC remplie et signée, le cas échéant
- 2 justificatifs de recherche de bourses (voir document en annexe)
- Un chèque d'arrhes de 50€ à l'ordre du MRJC
- Une photocopie de ta carte d'identité
- La photocopie de ton BAFA (ou équivalent)
- Tes attestations de stage déjà réalisés pour une session de perfectionnement
- Signaler un régime alimentaire particulier (ex : allergies, végétarisme etc.)

Et ensuite ?

Si ce n'est pas déjà fait, tu recevras, au plus tard deux semaines avant le stage des informations complémentaires sur la session ainsi que le projet éducatif du MRJC.

Le BAFD au MRJC !

Le MRJC organise tout au long de l'année des séjours (chantiers, itinérance, théâtre, international, etc.), des vacances collectives pour expérimenter la vie en groupe et l'autonomie et des activités où le plaisir, par le jeu notamment, est au cœur de chaque instant. En tant qu'acteur des territoires ruraux, le MRJC mène des actions au sein desquelles les jeunes s'emparent de leur vie quotidienne et souhaitent la transformer.

Au MRJC par « animateur-ice », nous entendons : « celui-elle qui va mettre les individus en action, et ainsi donner vie à un groupe, un projet, une idée ».

Le BAFA et le BAFD au MRJC sont des expériences uniques de formation, de rencontres, de partage, de découvertes, d'apprentissage sur soi. Les stagiaires sont acteur-ice-s de leur formation en participant à leur évaluation, en travaillant en équipe. Collectivement, les participant-e-s se forment à l'animation de groupe et à la découverte des relations humaines dans la vie de groupe. Il-elle-s sont amené-e-s à penser et relire leurs actions en lien avec le territoire où il-elle-s agissent, dans une visée de compréhension et d'animation du monde qui les entoure.

Le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur-ice permet d'encadrer, à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescent-e-s en accueils collectifs de mineur-e-s.

Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives, durant le temps de leurs loisirs et de leurs vacances. Ils s'articulent autour du projet éducatif de l'organisateur et d'un projet pédagogique élaboré par le-la directeur-ice en concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative.

Les organisateurs de ces accueils sont en majorité des associations, des mairies ou des comités d'entreprise. Ce sont également des sociétés commerciales ou des particuliers.

La formation au BAFD a pour objectif de préparer le-la directeur-ice à exercer les fonctions suivantes :

- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineur-e-s, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineur-e-s atteint-e-s de troubles de la santé ou porteurs de handicaps ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication.

La formation au BAFD doit permettre d'accompagner le-la directeur-ice vers le développement d'aptitudes lui permettant de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.



Conditions d'inscription

Tu dois impérativement avoir 18 ans révolus au premier jour de la première session de formation (formation générale) et être titulaire :

- Soit du BAFA
- Soit d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation, figurant à l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme. Dans ce cas, tu dois justifier, dans les deux ans précédant l'inscription, de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en accueils collectifs de mineurs.

Information importante : Tu ne peux pas effectuer ton stage pratique, si tu es sous le coup d'une :

- Incapacité pénale d'exercer auprès de mineur·e·s listée par l'article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles,
- Mesure administrative d'interdiction ou de suspension d'exercer auprès des mineur·e·s prononcée par le·la préfet·e.



Comment s'inscrire en formation ?

La première chose à faire est de t'inscrire, via le site internet www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS/DRDJSCS) de ton lieu de résidence.



Quel sera ton parcours de formation ?

Pour obtenir le diplôme BAFD, tu dois suivre deux sessions de formation théorique et deux stages pratiques qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

- **Une session de formation générale**, qui te permet d'acquérir les notions de bases permettant d'exercer les fonctions de directeur·ice et de construire ton projet personnel de formation (9 ou 10 jours) ;
- **Un stage pratique en tant que directeur·trice ou d'adjoint·e de direction**, destiné à mettre en œuvre les acquis de la session de formation générale sur l'ensemble des fonctions (14 jours) ;
- **Une session de perfectionnement**, qui te permet de compléter tes acquis par des séquences de formation adaptées (6 jours) ;
- **Un second stage pratique en tant que directeur·trice**, qui te permet de perfectionner tes compétences (14 jours).
- **Un bilan de formation écrit**, qui te permet d'exprimer tes intentions éducatives et d'argumenter comment tu les mets en pratique.

La durée totale de la formation ne peut excéder 4 ans. Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale peut toutefois t'accorder une prorogation d'1 an maximum sur demande motivée de ta part effectuée via le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Les stages pratiques doivent se dérouler en France.

L'évaluation

A l'issue de chaque étape de la formation une appréciation est portée, par le·a directeur·ice de la session ou l'organisateur·ice de l'accueil, sur ton aptitude à diriger un accueil collectif de mineur·e·s. Dans une logique d'échange et d'accompagnement, les motivations te seront expliquées lors d'un entretien.

La rédaction du bilan de formation

Après chaque étape de ta formation, tu dois procéder par écrit à une évaluation personnelle de tes acquis, sur la base des cinq fonctions définies dans l'arrêté du 1^{er} octobre 2015 et des documents pédagogiques auxquels tu as contribué. A la fin de la formation et à partir de ces documents, tu dois rédiger ton bilan de formation. Il est l'aboutissement de cette démarche d'auto-évaluation. Il consistera en une analyse synthétique et objective, basée sur les évaluations intermédiaires, des compétences acquises, à acquérir ou en cours d'acquisition, au regard des fonctions attendues.

A l'issue de ta formation, tu dois adresser dans un délai maximum d'un an à compter de la fin de ton deuxième stage pratique (ce délai s'impose uniquement aux candidat·e·s ayant débuté leur formation à compter du 1^{er} octobre 2015) par courrier le bilan à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de ton lieu de résidence pour qu'il soit étudié par le jury.

Comment obtenir ton BAFD ?

Si toutes les étapes de ta formation valides et recevables sont favorables, ton dossier est transmis automatiquement au jury. Le jury peut, s'il le considère nécessaire, te convoquer en vue d'un entretien.

